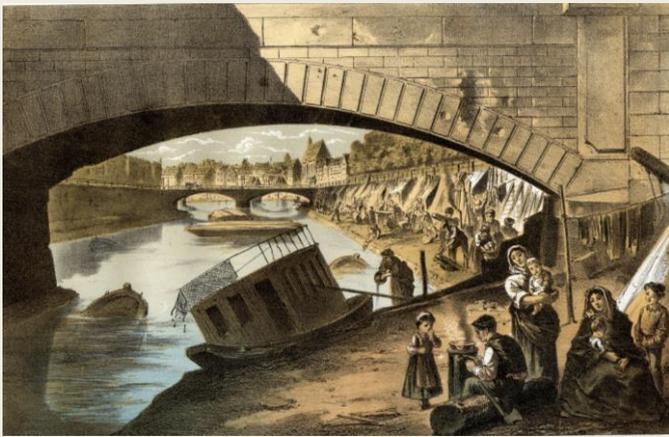


Vivre et survivre à Strasbourg sous les bombes



Consignes Archi lude

Lire tous les documents (récit, image...) ; identifier les informations qu'ils contiennent ; les associer par paire.



Les abris sur le chemin de halage du Canal des Faux-remparts, 1870, **ADBR 1 Fi 6 / 1670/7**

« On vida les grands réservoirs à gaz de l'usine à gaz de sorte qu'il fallut se contenter, pour l'éclairage, de lampes à pétrole et de bougies. Chaque propriétaire d'immeuble était tenu d'accrocher le soir une lanterne allumée à sa porte : les rues avaient un petit air médiéval (...) »

Extrait du récit d'Alfred Ungerer (1917),
ADBR 193 J 6

« Dans la nuit du 15 au 16 août, les obus tombèrent à nouveau sur la ville, pendant environ un quart d'heure. Nous remplîmes d'eau les pompes, et nous installâmes au grenier plusieurs baquets d'eau (...) »

Extrait du récit d'Alfred Ungerer (1917),
ADBR 193 J 6

Place de Strasbourg.
La population privée de logement par suite des incendies est invitée à se construire des abris sur le chemin de halage du canal des Faux-Remparts, en appuyant des bois contre le mur du quai.
Strasbourg, le 28 août 1870.
Le colonel, commandant de la place.
DUCASSE.

Avis à la population du colonel Ducasse 1870,
ADBR 38 J 438

Mairie de la ville de Strasbourg.

AVIS.

Le maire rappelle à ses concitoyens les dispositions de l'arrêté pris au sujet de l'éclairage des rues par chaque propriétaire de maison.

Les habitants auront donc, dès la tombée de la nuit, à y pourvoir au moyen de lanternes accrochées aux façades des maisons.

Strasbourg, le 29 août 1870.

Le maire, HUMANN.

Avis du maire sur l'éclairage de Strasbourg, 1870, **ADBR 38 J 438**

« C'était aussi un souci que de nourrir toutes ces bouches. Le boucher Bardes, en face de chez nous, avait encore de la viande fraîche : du bœuf à 24 sous, du porc à 33 sous, ce qui paraissait très cher. Le beurre coûtait 10 francs la livre. Nous nous procurions des légumes chez l'épicière Montfort, à côté de notre maison : des maraudeurs les lui apportaient. Notre vieux chien Trolli, fit un jour preuve d'une belle impertinence, en volant un bon morceau de mouton, à peine entamé (...) »

Extrait du récit d'Alfred Ungerer (1917), **ADBR 193 J 6**

Monsieur le Préfet,
 J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, en double expédition, l'arrêté que je viens de prendre à l'effet de suspendre, jusqu'à la levée du siège, la perception des droits d'octroi établis par les villes sur les liquides, vins et spiritueux, ainsi que sur le bétail et sur les viandes.
 Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma respectueuse considération.
 Le Maire
 Humann

Lettre du Maire de Strasbourg au Préfet, datée du 8 septembre 1870, **ADBR 14 M 2**



Le bombardement du Faubourg National, premier incendie, **ADBR 1 Fi 6/1670/6**

« Après la défaite de Woerth, il fallut penser à l'approvisionnement de la ville et de la forteresse. Dans les rotondes, près de Cronembourg, se trouvaient de longs trains chargés en particulier de farine et de viande séchée (...) Cette richesse en farine eut pour résultat que le prix du pain n'augmenta qu'après le siège. Par contre on manquait de sel, de sorte que le gruyère que les oncles avaient acheté et stocké fut mangé comme une friandise toute particulière, au dessert ».

Extrait du récit d'Albert Ungerer (1917), **ADBR 193 J 7**

Monsieur le Préfet.
 Je prends la liberté de vous adresser deux demandes qui touchent à l'importante question de l'alimentation publique. La manufacture des tabacs va évidemment cesser sa fabrication si tant est qu'elle la continue encore en ce moment. Dans les magasins se trouvent 150 à 200 quintaux métriques de sel qui nous ont été réservés en cas de cessation de fabrication pour le service de nos boulangers et de nos distributions de soupe. De désirer que ce sel soit remis à ma disposition, il est indispensable que j'en fournisse à la boulangerie des hospices et aux boulangers. Bien plus loin, l'intérêt de la fabrication du pain doit en cette occasion l'emporter sur celui de la fabrication de tabac, et quand même

Extrait d'une lettre du maire au Préfet, **ADBR 14 M 2**